



Syndicat National de l'Enseignement et de la  
Recherche du Ministère chargé de l'Agriculture  
- Force Ouvrière  
(SNERMA - FO)

B413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP  
Tél : 01 49 55 43 53 – 01 49 55 81 42 Fax : 01 49 55 48 80  
email : [foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr](mailto:foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr)  
site Internet : [www.foenseignementagricole.fr](http://www.foenseignementagricole.fr)

## Compte-rendu de la CAP des SECRETAIRES ADMINISTRATIFS des 4 et 5 octobre 2017

**FO** était représenté par Laurent MECHOUK, titulaire, Gisèle VIMONT et Christine HEUZE, expertes.

La CAP a été présidée par l'adjoint au chef du SRH, Bertrand Mullartz

### Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès verbal de la CAP du 1<sup>er</sup> juin 2016
- 2- Liste d'aptitude pour l'accès au corps des secrétaires administratifs au titre de l'année 2017
- 3- Recours
- 4- Intégrations
- 5- Titularisations
- 6- Questions diverses

*Les représentants des personnels ont demandé que l'ordre de traitement des points de l'ordre du jour soit modifié. Le présent compte-rendu suivra l'ordre chronologique.*

### Déclarations liminaires :

### Réponses de l'administration :

- Sur les points abordés par les organisations syndicales (OS), certains relèvent de décisions du Premier ministre. Cela concerne notamment la **mise en œuvre PPCR**, même si le ministère a provisionné le budget. Nous devrions le savoir bientôt.
- La question de la **CSG** est interministérielle. 4 hypothèses ont été présentées aux OS.
- Le **RIFSEEP** est mis en place. Sa modification n'est pas à l'ordre du jour.
- Pour les **taux promus/promouvables**, c'est la fin du triennal. Ces ratios sont décidés en interministériel pour les corps interministériels. Pour les autres corps, il y a harmonisation entre les ministères. Il y aura une réunion avec les OS, le 17 octobre, avant leur présentation par le ministère à la DGAFP en novembre.
- La question de la **NBI pour les SA** donne lieu à débat juridique difficile à régler.
- La **requalification** de C en B se poursuivra en 2018. Lors du CTM Budget du 27 septembre 2017, le Ministre a fait la liste des mesures demandées à la DGAFP au titre du budget 2018 par le Ministre et non obtenues, comme la

revalorisation des rémunérations des enseignants contractuels (ACEN) et la requalification de B en A.

- Un groupe de travail avec les OS sur le **fonctionnement des CAP** doit avoir lieu le 20 octobre.
- Pour la question de **l'inversion de carrière**, lors du passage de C en B, elle est interministérielle. Il n'y a pas de réponse de la DGAFP. Il faut maintenir la demande, aussi bien du côté de l'administration que de celui des syndicats. Quant au **maintien de la garantie indemnitaire**, il ne peut venir que de l'interministériel.

Le président rappelle que le ministère a fait un effort sur les catégories C.

## Points de l'ordre du jour :

### 1- Approbation des procès verbaux de la CAP du 1er juin 2016.

Unanimité

### 2- Les titularisations :

C'est un concours interministériel qui a eu 3 lauréats affectés au MAA. 2 avis favorables à la titularisation ont été donnés. Un avis de prolongation de stage a été émis.

### 3- Intégrations :

10 agents ont été intégrés.

### 4- Recours :

Objet des recours : RIFSEEP	Avis donné par la CAP
Perte indemnitaire entre 2015 et 2016	2 avis défavorables 1 avis favorable
Demande de révision du CIA, 3 cas	1 avis partagé <sup>1</sup> 1 avis favorable 1 expertise
Demande de révision de groupe de fonctions 19 cas	10 avis favorables 6 avis partagés 2 agents METS <sup>2</sup> dont le cas doit être étudié au METS 1 expertise
Agents de l'ASP : 5 cas dont 2 demandes de révision de groupe fonctions, un cas de demande de révision de l'entretien d'évaluation 2015, 2 cas de pertes indemnitaires	1 avis favorable 1 avis partagé 1 expertise 1 cas en attente des conclusions du TA
Situations individuelles	Un cas sera revu à la prochaine CAP. L'autre reçoit un avis partagé
Indemnité différentielle temporaire	C'est une question METS

Les recours recevant un avis favorable seront rétroactifs à la date de mise en œuvre du RIFSEEP, le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

<sup>1</sup> Il y a avis partagé quand les représentants des personnels ne sont pas d'accord avec la décision émise par l'administration, généralement en défaveur de l'agent.

<sup>2</sup> METS : ministère de la transition écologique et solidaire

**Commentaire FO : Les agents nous ayant contacté ont été informés, à titre personnel et confidentiel, directement par notre élu ou nos experts. Les agents concernés par les recours peuvent nous contacter afin que nous défendions leur dossier.**

Aux questions des OS, le président a répondu qu'aucun agent ne devrait perdre dans la bascule au RIFSEEP. L'entrée dans le dispositif, en 2016, a coûté cher au ministère et n'a pas été financé. Le ministère n'ayant pas de marges, ceux qui ont progressé sur l'IFSE, ont moins progressé sur le CIA. Maintenant que le dispositif est « socié » pour 2017, le CIA va pouvoir être modulé. D'autres ministères ont fait le choix de ne pas mettre de CIA.

Les agents dont le CIA a été modulé à 150 ou 200 %, afin de maintenir leur indemnitaire, vont être « rebasés » pour les ramener à un CIA normal.

Le président remarque que ces agents étaient arrivés au plafond, très largement au dessus de la moyenne indemnitaire du corps et n'avaient plus de marge de progression. Certains agents bénéficient aussi de la garantie indemnitaire.

**FO** a interrogé l'administration sur le cas des SA chargés de RH en DDPP ou DDCSPP et qui sont modulés à plus de 200%. Comment seront-ils traités en 2017 ?

Le président a répondu que, pour tous les agents modulés à 200%, la part au dessus de 200% sera « rebasculée » en garantie indemnitaire et ils auront une progression de 5%. Il faut faire redescendre ces CIA progressivement sur les 2 ou 3 ans à venir. C'est un régime compliqué à mettre en place avec sa double garantie, mensuelle et annuelle. Il faut arriver à une cohérence. Mais il sera difficile de revenir en arrière maintenant.

A situation égale, aucun agent du ministère n'a eu moins entre 2015 et 2016. Le président reconnaît que la progression des primes est moins rapide. Il ajoute qu'aucun agent n'aura moins entre 2016 et 2017.

Pour la détermination du CIA, suite à l'entretien professionnel, le président souligne l'importance des qualificatifs dans les grilles du compte-rendu.

**FO** fait remarquer que les entretiens professionnels ne doivent pas devenir des pompes à primes. Ils ont vocations à permettre à l'agent de faire le point avec son responsable sur son activité et de programmer les éventuelles formations nécessaires à l'adaptation à de nouvelles missions ou à de nouveaux outils. Le système du « chemin » de croix pour déterminer le montant des primes dévoie le dispositif.

Le président répond qu'il convient d'être cohérent.

Le président explique que les managers reçoivent un tableau portant la base des 100% affectés à chaque agent et intégrant les temps partiels ou les arrivées en cours d'année.

Les OS font remarquer que, dans certaines structures, les entretiens ne sont pas faits ou pas régulièrement.

**FO** argumente que dans les DDCSPP, il y a peu de personnel, 2 ou 3 agents pour la gestion RH.

Le président répond qu'il faut regarder l'évolution du poste en 2017.

En ce qui concerne les agents décroisés, en fonction en PNA (position normale d'activité) au METS, c'est leur employeur qui détermine le groupe de fonction dans lequel ils doivent être classés.

**FO** rappelle que, dans les groupes de travail sur le décroisement, il y a eu engagement de l'administration pour que les agents ne changent pas de groupe.

**FO** déclare que 2016 devait être une année « blanche », l'année de référence étant 2015 et que pour certains agents, les engagements du ministère ne sont pas respectés.

**Commentaire FO** : Sans abondement spécifique pour la mise en œuvre de ce régime indemnitaire, pour doter plus certains agents, il a bien fallu en ajouter moins à d'autres. Ce sont les agents eux-mêmes qui ont auto-financé le RIFSEEP ! Ou comment déshabiller Pierre, pour habiller Paul !

**FO** rappelle que la DGAFP avait « vendu » le RIFSEEP comme un système de primes plus clair, plus simple et plus transparent. Au nombre de recours que nous devons examiner à chaque CAP, **FO** fait le constat que c'est loin d'être simple, clair et transparent !!! Les promesses n'engagent que ceux qui y croient ! **FO**, opposé à la mise en œuvre de ce régime de primes, n'a jamais été dupe !

### 5 Liste d'aptitude pour l'accès au corps des secrétaires administratifs au titre de l'année 2017

Assiette de calcul, nombre d'agents dans le corps (au 31/12/2016)	3306
Nombre de promotions (valeur décimale) Taux 65% des 5% de l'effectif	107,45
Nombre de promotions (entier)	108
Nombre de promotions par examen professionnel (30 %)	32
Nombre de promotions par liste d'aptitude (70 %)	76

Dans le cadre de la requalification, **FO** a déclaré qu'elle demande une expertise pour connaître l'évolution du corps des Adjoints administratifs tenant compte de PPCR. **FO** n'est pas opposée au passage des AAP2 dans le corps des SA mais demande à connaître au préalable l'incidence que cela peut avoir dans le grade des AAP1.

Compte-tenu du nombre d'agents amenés à refuser la promotion dans le corps des SA (16 désistements au titre de la promotion 2017), l'administration a proposé de faire une liste complémentaire de 22 agents.

Les agents promus ont été informés de leur promotion par notre élu et les expertes.

**Vos représentants ont défendu chaque dossier avec conviction. Ils ont été une force de propositions efficace et déterminée.**

**Ils restent à la disposition de tous pour répondre aux questions de chacun.**

La prochaine CAP aura lieu les 27 et 28 novembre 2017. N'hésitez pas à nous contacter et à nous confier votre dossier.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser à :

**Maria BOUCIF** Maria.boucif@agriculture.gouv.fr 06 73 93 03 31

**Christine HEUZE** Christine.heuze@agrocampus-ouest.fr

Ou sur  <https://twitter.com/FOENSAGRI>

[Je souhaite adhérer](#)

